



## Défiscalisation loi scellier non bbc => cas particulier

Par **yannick69670**, le **09/10/2012** à **12:33**

Bonjour,

Mon père a eu 2 permis de construire en 2011 pour construire 4 logements.  
En 2012, il vient de transférer ses permis de construire dans une SCI qu'il vient de créer avec moi.

Nous souhaitons faire une loi Scellier NON BBC intermédiaire:

- 1 logement chacun en défiscalisation pour l'année 2011
- 1 logement chacun en défiscalisation pour l'année 2012

La déclaration d'ouverture de chantier pour la totalité des logements aura lieu en novembre 2012 et l'achèvement sera fini courant 2013.

Pourriez vous me confirmer que nous avons bien le droit de défiscaliser comme décrit ci-dessus.

Merci de votre retour.

Bien cordialement

Yannick BESSON